

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00064

Numéro SIREN : 352 588 727

Nom ou dénomination : URBAT PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 20/02/2020 sous le numéro de dépôt 4989

URBAT PROMOTION
Société par actions simplifiée à directoire et Conseil de surveillance
Au capital de 40.167.600 euros
Résidence Oxygène-1401 Avenue du Mondial 98
CS 68214 - 34 965 Montpellier Cedex 2
352 588 727 RCS Montpellier

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 27 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt,
Le vingt-sept janvier
A dix-huit heures

Les associés de la Société URBAT PROMOTION se sont réunis en assemblée générale, au siège social de la société, sur convocation faite par le Président du Conseil de Surveillance.

Chaque associé a été régulièrement convoqué.

Il est précisé que l'assemblée se tient en recourant à la visio-conférence.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Sont présents Madame Florence CLAUSEL-BOREL et Monsieur Stéphane DELMAS pour HC ainsi que Messieurs Bruno DERVILLE et Philippe MUSIALEK pour VINCI IMMOBILIER (présents par visio-conférence).

La société KPMG AUDIT SUD EST, Commissaire aux comptes titulaire, représentée par Monsieur Didier REDON, régulièrement convoquée, est présente.

La société MENON et ASSOCIES, Commissaire aux comptes titulaire, représentée par Monsieur Frédéric MENON, régulièrement convoquée, est présente.

Les membres du Comité Social et Economique régulièrement convoqués sont présents. Madame Manon CANTAREL représente le collège non cadre et Monsieur Jules CAPT représente le collège cadre.

Madame Sylvie GAUTIER et Monsieur Jad BADR sont présents.

Monsieur Alain CLAUSEL préside la séance.

Madame Carole DEMIROZ est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent la totalité des actions ayant droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'assemblée générale a été convoquée sur l'ordre du jour suivant :

- Révocation du Président du Directoire
- Nomination d'un nouveau membre du Directoire
- Nomination d'un nouveau Président du Directoire
- Nomination d'un nouveau Directeur général
- Questions diverses.

Le Président rappelle que Monsieur Olivier DUBROU a été invité au Conseil de surveillance qui s'est tenu ce jour pour présenter ses éventuelles observations, car le Conseil de surveillance envisageait de le révoquer de ses fonctions de Président du Directoire.

Dans ce cadre, Monsieur Olivier DUBROU a présenté ses observations. Puis, le Conseil de surveillance a décidé de révoquer, à compter de ce jour, Monsieur Olivier DUBROU de ses fonctions de Président du Directoire et de Président de la Société (au sens de l'article L.227-6 du Code de commerce). Par ailleurs, en application de l'article 17 des Statuts, la révocation de ses fonctions de Président du Directoire a emporté sa révocation en qualité de membre du Directoire.

Le Conseil de surveillance, a ensuite décidé de nommer, à compter de ce jour VINCI IMMOBILIER société par actions simplifiée au capital de 39 600 000 euros dont le siège social est situé 59 rue Yves KERMEN 92100 Boulogne Billancourt immatriculée au registre du Commerce et des Société de Nanterre sous le numéro 722 026 226, représentée par Monsieur Jean-Christophe LAURENT en qualité de membre du Directoire, pour la durée du mandat en cours.

Le Conseil de surveillance a ensuite décidé de nommer Madame Sylvie GAUTIER en qualité de Présidente du Directoire et Présidente de la Société (au sens de l'article L.227-6 du Code de commerce), à compter de ce jour et jusqu'au 15 avril 2020.

Suite à la constatation de la fin des fonctions de Directeur Général (au sens de l'article L.227-6 alinéa 3 du Code de commerce) de Madame Sylvie GAUTIER, le Conseil de surveillance a décidé de nommer VINCI IMMOBILIER société par actions simplifiée au capital de 39 600 000 euros dont le siège social est situé 59 rue Yves KERMEN 92100 Boulogne Billancourt immatriculée au registre du Commerce et des Société de Nanterre sous le numéro 722 026 226, représentée par Monsieur Jean-Christophe LAURENT en qualité de Directeur Général (au sens de l'article L.227-6 alinéa 3 du Code de commerce) de la Société à compter de ce jour et jusqu'à 15 avril 2020.

Monsieur Olivier DUBROU invité à la présente assemblée générale a demandé à être dispensé de s'y présenter aux associés, indiquant n'avoir pas d'autres observations à formuler sur le projet de révocation de ses fonctions de Président du Directoire, ce qui lui a été accepté.

Les représentants du Conseil Social et Economique ainsi que les Commissaires aux Comptes interrogés ont indiqué ne pas avoir de commentaires ou questions.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE DECISION (Révocation du Président du Directoire)

L'assemblée générale,

Décide en tant que de besoin, compte tenu de la décision du Conseil de surveillance du 27 janvier 2020, de révoquer, à compter de ce jour, Monsieur Olivier DUBROU de ses fonctions de Président du Directoire et de Président de la Société (au sens de l'article L.227-6 du Code de commerce).

Et, corrélativement rappelle qu'en application de l'article 17 des Statuts, la révocation du Président du Directoire de ses fonctions emporte sa révocation en qualité de membre du Directoire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Voix pour : 3 651 600

Voix contre : 0

DEUXIEME DECISION

(Nomination d'un membre du Directoire)

L'assemblée générale,

Décide en tant que de besoin, compte tenu de la décision du Conseil de surveillance du 27 janvier 2020, de nommer, à compter de ce jour VINCI IMMOBILIER société par actions simplifiée au capital de 39 600 000 euros dont le siège social est situé 59 rue Yves KERMEN 92100 Boulogne Billancourt immatriculée au registre du Commerce et des Société de Nanterre sous le numéro 722 026 226, représentée par Monsieur Jean-Christophe LAURENT en qualité de membre du Directoire, pour la durée du mandat en cours, la durée du mandat à courir s'achevant à la date de l'approbation des comptes de l'exercice 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Voix pour : 3 651 600

Voix contre : 0

TROISIEME DECISION

(Nomination du Président du Directoire et de la Société)

L'assemblée générale,

Décide en tant que de besoin, compte tenu de la décision du Conseil de surveillance du 27 janvier 2020, de nommer Madame Sylvie GAUTIER en qualité de Présidente du Directoire et Présidente de la Société (au sens de l'article L.227-6 du Code de commerce), à compter de ce jour et jusqu'au 15 avril 2020.

Madame Sylvie GAUTIER déclare accepter lesdites fonctions de Présidente du Directoire et Présidente de la Société et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Voix pour : 3 651 600

Voix contre : 0

QUATRIEME DECISION

(Constatation de la fin des fonctions du Directeur Général et nomination d'un Directeur Général)

L'assemblée générale en tant que de besoin, compte tenu de la décision du Conseil de surveillance du 27 janvier 2020, prenant acte de la résolution qui précède,

Constate la fin des fonctions de Madame Sylvie GAUTIER de ses fonctions de Directeur Général (au sens de l'article L.227-6 alinéa 3 du Code de commerce), et **Décide** de nommer VINCI IMMOBILIER société par actions simplifiée au capital de 39 600 000 euros dont le siège social est situé 59 rue Yves

KERMEN 92100 Boulogne Billancourt immatriculée au registre du Commerce et des Société de Nanterre sous le numéro 722 026 226, représentée par Monsieur Jean-Christophe LAURENT en qualité de Directeur Général (au sens de l'article L.227-6 du Code de commerce) de la Société à compter de ce jour et jusqu'à 15 avril 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Voix pour : 3 651 600

Voix contre : 0

CINQUIEME DECISION

(Pouvoirs)

L'assemblée générale, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal aux fins d'effectuer toutes les formalités qui s'avèreraient nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Voix pour : 3 651 600

Voix contre : 0

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 18 h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et la secrétaire.

Le Président de séance
Monsieur Alain CLAUSEL



La secrétaire
Madame Carole DEMIROZ

